

BONJOUR ...

Dans le cadre de ta participation à notre séjour de vacances, une charte a été établie par l'A.D.V.E. Celle-ci est un véritable engagement vis-à-vis de toi-même et des autres participants.

Ces règles de vie commune, sont identiques sur tous nos séjours. Cette charte reprend et insiste sur certains points de notre règlement intérieur que nous vous invitons à consulter sur notre site www.adve24.org

POUR QUE LES DIFFERENTS ACCUEILS RESTENT DES ESPACES D'ÉCHANGES, DE PARTAGES, DE DÉTENTE ET DE LOISIRS...

Je m'engage :

- A respecter autrui pour permettre le bon fonctionnement de la vie collective (respect du sommeil des autres, de leurs affaires, de leurs choix d'activités, de leur personnalité, ...)
- A respecter la non-mixité dans les chambres ou les tentes pendant les douches, le coucher et pendant la nuit.
- A confier mon portable à l'équipe d'animation pour éviter la perte, le vol, ...
- Pour les camps de bord de mer, je m'engage à participer aux tâches de la vie collective (préparation des repas, vaisselle, rangement et nettoyage des tentes et du camp, entretien du linge (lavage, étendage), passer la raclette après ma douche.
- Seuls les jeunes de 16 ans ou plus déclarés fumeurs au début du séjour pourront fumer. L'espace fumeur sera à l'extérieur du centre et les jeunes fumeurs seront toujours accompagnés d'un animateur. Le lieu et le nombre de cigarettes/jours seront définis avec l'équipe d'animation. Quoi qu'il en soit, les jeunes ne fumeront pas pendant les temps d'activités.
- La consommation de drogues ou d'alcool est strictement interdite pendant les séjours de vacances.

Nous nous engageons :

- A mettre tout en œuvre pour garantir ta sécurité physique, morale et affective durant ton séjour de vacances.
- A t'impliquer dans l'organisation du séjour et des activités dans la limite du possible.
- A prendre en compte tes propositions et tes remarques surtout si elles bénéficient à la vie du groupe.
- A mettre en sécurité ton portable et à te le restituer du temps des douches jusqu'au coucher.
- A participer comme les jeunes du séjour aux tâches de la vie en collectivité.
- A mettre tes objets de valeurs et ton argent de poche en sécurité. Ton refus de nous les confier t'en rend entièrement responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation.
- A ce que l'ensemble de l'équipe ait un comportement et des propos conformes à l'usage et respectueux de tous les jeunes.

LE NON-RESPECT DE CETTE CHARTRE POURRA ENTRAINER L'EXCLUSION DU SEJOUR AU FRAIS DE LA FAMILLE

 TON AUTOGRAPHE :

SIGNATURE DE TES PARENTS :

NOS SIGNATURES :